



COUVERTURE DES SERVICES D'AVORTEMENT POUR LES ÉTUDIANTES ÉTRANGÈRES

À Montréal le 06 fév. 2014

À l'attention de

Au Québec, grâce aux luttes féministes et à l'engagement de toute la société envers l'égalité et la santé des femmes, le libre choix face à la maternité est reconnu et rarement contesté. D'ailleurs, l'Assemblée nationale a voté à trois reprises des motions réaffirmant le droit des femmes de choisir d'avoir ou non des enfants et de devenir mère au moment de leur choix. La dernière prise de position de l'Assemblée nationale en ce sens a eu lieu en 2013, à l'occasion du décès du Dr Morgentaler. Le résultat de cet engagement : aujourd'hui au Québec, une femme qui fait face à une grossesse non planifiée et qui ne souhaite pas la poursuivre peut accéder dans un délai raisonnable et gratuitement à un service d'avortement, sur tout le territoire de la province.

Cependant, dans les cégeps et les universités, toutes les femmes n'ont pas les mêmes droits. Les étudiantes étrangères dont le pays n'a pas signé une entente avec le Québec¹ doivent en effet souscrire à une assurance médicale privée dont le contrat est négocié par l'institution scolaire. Or ces assurances (RSA, Croix-Bleue ou Desjardins) ne couvrent pas les avortements. La seule exception est Sunlife, qui assure les étudiantes de HEC Montréal.

Conséquemment, lorsqu'elles font face à une grossesse non-planifiée qu'elles souhaitent interrompre, les femmes qui sont couvertes par ces assurances (environ 9 000) n'ont d'autre choix que de payer pour obtenir un avortement. Il faut savoir que le coût de cette procédure, selon les régions, le type de prestataire et le nombre de semaines de grossesse s'échelonne entre 200 \$ et 5000 \$. Rares sont les étudiantes qui disposent d'une telle somme. Aussi le coût d'un avortement est un facteur de précarisation financière et peut dans le pire des cas constituer un obstacle à l'obtention du service.

¹ Pays ayant une entente : France, Luxembourg, Belgique, Danemark, Portugal, Norvège, Suède, Finlande et Grèce.

Peut-on alors vraiment parler de libre-choix? Est-il acceptable que deux étudiantes de la même institution n'aient pas le même accès à un service aussi fondamental pour leurs droits et leur santé que celui de l'avortement?

À la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), nous pensons que cette situation n'est pas juste et doit être rectifiée. C'est pourquoi la FQPN et les membres du *Comité de veille et de mobilisation sur l'avortement* vous demandent de prendre les mesures nécessaires afin que lors de la prochaine négociation des contrats d'assurance pour les étudiantes et étudiants étrangers, l'avortement soit inclus dans les services couverts et ce, sans augmentation du cout de la police d'assurance.

Ainsi, toutes les étudiantes des cégeps et universités québécoises, quel que soit leur pays d'origine, bénéficieront des mêmes droits et des mêmes services en matière de santé sexuelle et reproductive. L'accès à **l'avortement libre et gratuit pour toutes** est un enjeu de justice sociale fondamental pour l'égalité et le respect des droits des femmes, ici comme partout dans le monde.

Nous sommes certaines et certains que vous serez sensibles à cette requête et prendrez les mesures nécessaires pour remédier à cette situation malencontreuse. Aussi, nous vous saurions gré de nous contacter dans les trente jours afin de nous laisser savoir quelles actions vous comptez entreprendre afin de rectifier cette situation.

Respectueusement,



Sophie de Cordes
Coordinatrice générale de la FQPN



Francine Mailloux
Présidente de la FQPN

Ainsi que les membres du *Comité de veille et de mobilisation sur l'avortement*

Marie-France Benoit, Conseillère syndicale, Condition féminine CSN; Dr. Nicolas Bergeron, Président du CA, Médecins du Monde Canada; Johanne Bilodeau, Intervenante, Collectif pour le Libre Choix; Michèle Boisclair, Première vice-présidente, FIQ; Louise Chabot, Présidente, CSQ; Alexa Conradi, Présidente, FFQ; France Désilets, Directrice, Clinique Morgentaler; Audrey Lefrançois-Coutu, Comité Femmes, ASSÉ; Anne-Marie Messier, Directrice, Centre de santé des femmes de Montréal.